L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 MAI 1872. — 46ème Année—Vol. XLV.

DUFOUR & [illegible], PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Feriet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis,—Jolie résidence à étages, No [illegible], rue de l'Esplanade. 30—Agréable résidence de grand prix Grands-Hommes; 30—Grande résidence d'été Ocean Springs; 60—Terrain de prix pour bâtir, Marigny, et 60—Terrains de très grand prix à bâtir, faces aux rues Bourbon et Peters.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—Vente massive de bottes, souliers et brodequins. Souliers de Philadelphie.

Par M. Montgomery, à sa salle d'encan, [illegible] rue [illegible]—Vente régulière de meubles.

Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Banque—Marchandises sèches; lingerie de [illegible].

Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue Chartres,—Linge de messieurs, chapeaux, de voyage.

Voorhies, Andler & Co., au No 20 de la rue de Levée,—Bottes, Souliers et Brodequins; de voyage et sacs de chemins de fer.

ATTENTION!

Nous appelons l'attention des capitalistes désirant faire un placement avantageux, sur une liste des propriétés de valeur que messieurs de Fériet & Cie, encanteurs, offriront en vente aux enchères publiques, ce jour, 30 mai 1872, à la Bourse d'encan St-Louis :

Pour compte de la succession de Charlotte [illegible]: une jolie maison cottage avec lots, rue [illegible], Dorgenois, entre les rues Aubry et d'A[illegible].

Pour compte de la succession de Steven [illegible]man, une maison confortable No 142, rue St-[illegible].

La magnifique résidence, en briques à deux étages, No 123, rue Esplanade, entre les rues [illegible] et Bourgogne.

Une résidence de très grand prix et confortable, bâtie à deux étages, rue Grands-Hommes, entre les rues St-Ferdinand et Presse à Coton.

Deux bâtisses doubles et un terrain pour [illegible] Douane, entre Bienville et Dorgenois.

Une résidence d'été spacieuse et confortable, située à Ocean Spring.

Un terrain de grand prix pour bâtir immédiatement, en face de l'Importer's Bonded Warehouse.

Une maison confortable et un terrain rue [illegible] Hôpital, entre Rampart et Prieur.

Deux terrains de grand prix pour bâtir, rue [illegible], entre les rues [illegible]mour et Bons-Enfants. Pour plus de détails, voir nos colonnes d'annonces.

Terrain de grande valeur.—Il y a encore [illegible] qui valent beaucoup, nonobstant les [illegible] financiers dont nous souffrons, et parmi ces terrains nous citerons en première ligne [illegible] M. G. de Feriet doit vendre aujourd'hui, 30 mai, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis. Ce terrain est situé rue Peters, dans l'îlet [illegible], entre St-Louis et Conti et donne, bien qu'il soit sans bâtisses, un revenu de $400 par an. Le [illegible] de cinq ans à [illegible] le 19 avril [illegible]. Pour les conditions [illegible] voyez [illegible] à la colonne d'annonces.

Les Récoltes en Louisiane.

Il y a un mois, l'aspect des champs de cannes en Louisiane était rien moins qu'encourageant, et l'on avait des craintes sérieuses sur les résultats de la récolte à venir. Mais les gelées, les pluies et la chaleur que nous avons eu depuis trois ou quatre semaines ont changé, comme par magie, la perspective. Les cannes ont pris de l'essor et semblent vouloir rattraper le temps perdu. Les renseignements que nous avons reçus à divers points à ce sujet se trouvent confirmés par les informations qu'a bien voulu nous communiquer M. Henry Tê, l'un de nos principaux facteurs de sucre. Il a reçu de nombreuses lettres donnant d'excellentes nouvelles. Nous sommes bien heureux de ce changement favorable, car nos habitants ont, durant [illegible] éprouvés depuis la guerre, ont bien besoin d'avoir une bonne récolte pour recouvrer en partie leurs pertes.

La Canne à Sucre.

Parmi les causes qui contribuent à la faiblesse des plantes, il en est une à laquelle on n'a peut-être pas apporté assez d'attention, ou bien laquelle on n'a pas su à remédier. Nous voulons parler de la dégénérescence de la canne à sucre importée [illegible] et qui a remplacé la canne créole. Cette canne, qui produisait primitivement trois boucauts à l'arpent ne donne plus que celle d'un demi boucaut ou un boucaut et demi, suivant le degré de soins apportés à la culture. Il est évident que, si elle ne pouvait être renouvelée au moyen d'une nouvelle importation de cannes du pays dont elles sont originaires, ce serait un grand bienfait pour nos planteurs sucriers, puisqu'ils pourraient doubler ou tripler la production de leurs terres cultivées.

Appuyé de ces considérations, M. Lapice, l'un de nos plus anciens habitants et auquel son expérience donne une autorité exceptionnelle en cette matière, a conçu le projet de se rendre à la Louisiane, en allant lui-même chercher à Sumatra et à Java le plant nécessaire à la régénération de la culture sucrière en Louisiane. Il a fait appel au concours des principaux planteurs de l'État, et sa liste de souscripteurs étant aujourd'hui complète, il se propose de partir pour la Nouvelle-Orléans le 5 juin prochain.

M. Lapice s'adressa au département de l'Agriculture à Washington, pour obtenir les moyens propres à faciliter sa mission. Voici la lettre encourageante qu'il a reçue en réponse à sa demande :

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, Washington, D. C., 17 mai 1872.

P. Lapice, No [illegible] rue St-Louis, Nouvelle-Orléans, Louisiane :

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date récente, se référant à la détérioration de la canne à sucre, et à la nécessité de prendre des mesures afin de renouveler les espèces les plus productives pour vos planteurs.

C'est avec plaisir que je vous prie d'accepter l'invitation cordiale de vous rendre au Département, en allant à New-York, dans le but d'avoir une consultation pour tout ce qui concerne l'achat d'un article d'une si grande importance pour les intérêts de cet État.

Je suis, Monsieur, avec le plus grand respect, etc.

FRED. WATTS, Commissaire.

M. Lapice s'étant à Washington afin de solliciter l'assistance immédiate et pratique de lui du département, et il part de là s'embarquer à New-York le 15 juin. Il se rendra d'abord à Paris où il devra recueillir au ministère de la marine et des colonies, tous les renseignements utiles sur une nouvelle espèce de canne à sucre, trouvée par les Français en Cochinchine et qui paraît convenir au sol et au climat de la Louisiane. Une fois ces informations obtenues, M. Lapice se rendra, en passant par l'isthme de Suez, à Java et à Sumatra, où il, après un mois ou deux d'observations, son approvisionnement de cannes, il y a lieu, il ira visiter la colonie française de Saigon, en Cochinchine, et en rapportera des échantillons de cannes. M. [illegible] compte être de retour avec son chargement vers le 1er janvier prochain, pense que les cannes [illegible] apportées seront pas en plus de cinquante jours de voyage grâce à l'Isthme de Suez et à la [illegible] et il compte pouvoir distribuer à ses souscripteurs en parfait état.

Nous suivrons avec intérêt dans les différentes phases la mission dont le succès peut contribuer à relever la culture [illegible] de notre état de détresse.

Le nom de Guéblé et Nippert est le synonyme de bon marché. Cette maison annonce cette semaine, des chemises françaises à des prix surprenants de bon marché. Si fort que soit le [illegible] sont pris de se hâter, car les chemises s'enlèvent, leur réputation est faite, le monde les veut.

[illegible] PONTCHARTRAIN.—[illegible] l'agrément des baigneurs, des pêcheurs et des amateurs, un char à cheval partira tous les jours et un char à vapeur, le dimanche, à quatre heures du [illegible] de la rue des Champs-Elysées, [illegible] District, gare qui est à l'extrémité de la ligne en ville. Les trains [illegible] Lac et la ville, de 6 heures du matin jusqu'à [illegible] du soir. Les trains arrivent à la rue Claiborne [illegible] de voyageurs.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à [illegible], rue du Canal, [illegible].

On va acheter six magnifiques [illegible] pour $15 50, chez Guéblé [illegible].

[illegible]

LES ILLUSIONS DE M. PINCHBACK.—Avant-hier, après la séance de la convention républicaine au Mechanic's Institute, M. Pinchback invité à prononcer un discours, a répondu par une courte harangue, dans laquelle, après avoir fait allusion à son échec antérieur quand il avait voulu se faire nommer sénateur au Congrès, il a déclaré que si telle était la volonté de la convention, il soumettrait son nom pour le poste de lieutenant-gouverneur, laissant au gouverneur Warmoth la nomination pour une réélection comme gouverneur. Il a ajouté que la liste des candidatures, avec ces deux noms en tête, emporterait l'État. Nous serions enchanté de voir la convention de fonctionnaires warmothiste réunie au Mechanic's Institute, placer en tête de ses candidatures les noms de Warmoth et de Pinchback. Cela suffirait sans doute à empêcher la coalition que certains démocrates voudraient effectuer avec Warmoth. Nous serions curieux de savoir combien Warmoth et Pinchback, réduits à leurs propres forces, réuniraient de voix en Louisiane.

SALLES DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE.—En vue de la réunion prochaine de la Convention démocratique, le Comité central d'État a loué, rue St-Charles, No 46, en face l'Hôtel St-Charles, un appartement de quatre pièces pour ses réunions et pour l'usage de ses délégués. Cet appartement sera ouvert de 9 heures du matin jusqu'à dix heures du soir aux délégués à la Convention et aux démocrates connus des paroisses qui pourront se trouver en ville.

Les Messieurs ne sauraient mieux s'adresser que chez Guéblé et Nippert pour s'acheter de belles chemises, caleçons, gilets, chaussettes, etc..... Les prix de cette maison défient toute concurrence.

AU MAGASIN A BON MARCHÉ.—Ce magasin est celui de M. L. G. Asbury, rue Royale, 48, qui vient de recevoir un joli choix de couronnes pour le 31 mai et un riche assortiment de rubans, chapeaux, fleurs, etc.... Nous prévenons les mères de famille que les prix de M. Asbury sont des plus modérés.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

Pour $2 00 on trouve une superbe chemise française percale, en couleur, chez Guéblé et Nippert.

CHRONIQUE LOCALE.

FEU RUE ROYALE.—Hier matin, sur les 3 heures et demie, le feu a pris dans une maison en briques, à trois étages, rue Royale, 63, mais il a été assez rapidement combattu et éteint pour qu'il n'en soit résulté aucun dommage sérieux. La bâtisse et son contenu n'ont presque pas souffert. La maison appartient à M. L. A. Blaffer et est occupée par Mme Dupuis, qui tient au rez-de-chaussée un magasin de modes, et par M. L. B. Driver, qui tient une pension au second et au troisième étage. Tout était assuré, du reste, bâtisse, meubles et marchandises. Le feu a paru tout d'abord dans la vitrière, rue Royale. On suppose qu'il a été allumé par un incendiaire, si l'on en juge par les combustibles à moitié brûlés qu'on a trouvés en cet endroit et par le gazomètre qui avait été laissé ouvert.

Une tentative pareille avait été faite contre cette même propriété, il y a trois semaines. Le surintendant de police Badger et le capitaine Flanagan font une enquête sur cette affaire.

RÉSISTANCE AU PAYEMENT DES TAXES.—MM. Julien Michel et Fellows et Mills ont enregistré devant la Huitième Cour de District nombre d'exceptions péremptoires contre les procès de taxe d'État de 1871.

Parmi les points pris sont les suivants : Que les dites poursuites sont prématurées; qu'elles ne sont pas intentées conformément aux statuts relatifs à cette matière et à ce gouvernement; que les poursuites ne sont pas faites par les officiers compétents; que toutes les parties intéressées ne sont pas devant la Cour.

A propos de la résistance au payement des taxes, on nous rapporte que les listes de l'Association, ouvertes pour l'enregistrement des contribuables qui résistent se remplissent rapidement.

POSTE.—Nous apprenons que les Bureaux de la Poste seront fermés ce matin, à 11 heures, à cause de la décoration des tombes des soldats.—Les malles de tous les points ne seront plus distribuées à partir de 11 heures 30 minutes du matin.

DOUBLE RENCONTRE.—Mardi soir, sur les 8 heures, la charrette de Michael Gieran rencontre le buggy de Henry Astler et le jette dans la rigole. Astler alors rencontre Gieran et l'assomme de coups avec un bâton. Cela fait, Astler se retire et Gieran est reconduit chez lui, rue Magnolia entre les rues Clara et Melpomène.

CONSEIL DE VILLE.—Séance hier, à 10 heures du matin, sous la présidence du maire Flanders.

Le maire communique son veto sur l'ordonnance qui abolit l'office d'assistant-avocat de ville pour créer l'office d'assistant-avocat de ville pour la collection des assessements de desséchement.

Une motion pour faire passer l'ordonnance nonobstant le veto échoue.

Le renvoi de deux employés aux waterworks et leur remplacement par M. Delassize est approuvé.

Une résolution approuve un marché de viande à 8 cents la livre pour le Workhouse.

Plusieurs comptes de dépenses courantes sont approuvés.

Une ordonnance pour le paiement de divers employés municipaux est adoptée.

Est adoptée également une ordonnance pour payer les billets donnés pour l'ouverture des rues Chartres et Royale, au-dessous de la rue Esplanade.

Une ordonnance pour payer les comptes du bureau des rues jusqu'à concurrence de $3,457; bureau des débarcadères $1,340; desséchement $14,326.

La résolution pour annoncer que des offres seront reçues pour combler le canal de la rue du Canal, passe.

M. Remick demande qu'on en finisse avec la place d'avocat de ville assistant.

M. Bonzano demande qu'on en finisse aussi avec l'avocat de ville.

M. Remick demande alors que les affaires légales du desséchement soient placées sous le contrôle de l'avocat de ville.

Le maire objecte, par la raison que l'avocat de ville a antérieurement représenté les défendeurs dans les procès faits contre eux par la ville, et qu'il ne peut maintenant défendre la ville contre eux.

L'objection de M. Remick est fondée sur le fait que l'assistant avocat de ville, M. Waples refuse de faire pour la ville autre chose que ce qui a rapport au desséchement.

M. Lewis dit que M. Waples n'a pas recherché la position, mais qu'il l'a acceptée par le consentement de l'avocat de ville et de plusieurs administrateurs et qu'il a été chargé de consacrer tout son temps aux affaires du desséchement.

M. Shaw propose comme substitut que l'avocat de ville soit chargé de tous les procès (y compris le desséchement) dans lesquels la ville est partie, et que les avocats de ville assistants soient sous sa direction seule, pour poursuivre ou défendre dans toutes les affaires excepté celles où il jugera à propos de le récuser. Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

LA CONVENTION PINCHBACK.—La salle est pleine de monde et les couloirs sont foulés. Le président ouvre la séance à 11 heures.

Le comité de vérification présente son rapport par l'organe de M. Pinchback qui annonce nominativement chaque délégué. Toutes les paroisses sont représentées. Le rapport est adopté après quelques légères modifications.

Ce qui vient ensuite dans l'ordre du jour est le rapport du comité sur l'organisation permanente.

Pinchback, Dibble, Campbell, Harris et McMillen, sont nommés pour la présidence. Pinchback, McMillen et Harris refusent de courir.

Le général Hugh J. Campbell est élu président permanent par 136 contre Dibble qui en a eu 25.

Le juge Dibble demande que l'élection devienne unanime. Adopté.

Campbell prononce un petit discours de cérémonie qui est comme un extrait de l'adresse aux délégués.

McMillen demande qu'un comité de neuf membres soit nommé pour rédiger les résolutions. Adopté.

La séance est suspendue pendant une demi-heure; après quoi, le président annonce les vice-présidents, et la convention commence l'expédition des affaires.

Séance du soir.—La Convention s'est réunie de nouveau, à 7 heures, sous la présidence de M. Campbell. Tous les délégués sont présents.

M. McMillen, au nom du comité, rapporte une série de résolutions qui ont été accueillies avec des applaudissements bruyants, et adoptées presque à l'unanimité.

Ces résolutions déclarent que le parti républicain de la Louisiane est en pleine sympathie avec le parti républicain national;

Qu'il fera exécuter, sans distinction, la clause de la Constitution relative à l'éducation;

Qu'il est en faveur de l'égalité civile et politique entre tous les citoyens; sans distinction, etc.

[illegible]

la Douane pour la nomination des officiers d'État. Tous les meetings étant d'effectuer l'union des deux ailes du parti.

La convention, après avoir beaucoup applaudi, s'ajourne à Bâton-Rouge.

Après l'ajournement de la convention, le lieutenant-gouverneur Pinchback est appelé à faire un discours. Comme cela était convenu d'avance, Pinchback ne se fait pas prier longtemps, et commence par dire qu'il a douté ou qu'il doute de la sagesse de la politique de l'administration en ce qui concerne la politique nationale. Il doute aussi que le parti démocrate adopte Greeley et Brown, mais qu'il le fasse ou non, il ne croit pas, quant à lui, que les républicains puissent, avec logique ou succès, sortir de leur organisation. (Applaudissements enthousiastes.) Il appuyera donc le candidat de la Convention de Philadelphie quel qu'il soit. Il n'aurait fait qu'une exception pour le cas où Sumner eût été désigné par la Convention de Cincinnati. Mais cela n'étant pas arrivé, il se propose de soutenir le candidat de la Convention de Philadelphie. Il ne nie pas que la race de couleur ne doive beaucoup à Greeley, mais.... mais.... etc.

D'autres orateurs, après Pinchback, ont approuvé l'action de la Convention.

M. Young, de Concordia, demande qu'il soit procédé à l'élection des délégués à la convention de Philadelphie: mais sur les remarques du président, il retire sa motion, qui est reprise par d'autres. On discute assez confusément, ce qui arrive assez souvent dans les assemblées de races, et pour en finir un membre demande l'ajournement. Mais l'ajournement est suspendu un instant par M. Pinchback qui veut répondre à un article du *Picayune* où ce journal avait dit que la politique prônée par lui devait résulter en organisations politiques basées sur l'irréconciliable antagonisme de races. L'orateur nie que cela soit son but et il proteste énergiquement contre l'assertion du journal qu'il pourrait accuser avec bien plus de raison qu'il n'en a pour accuser les autres, car il est bien certain, dit-il, que le *Picayune*, qui est l'organe du parti de la réforme, suit une politique indiquant que le parti qu'il soutient ne tolérerait dans les places que des blancs.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 11 mai 1872.

RAPPORTS.

M. Busson-Duviviers, au nom de la commission des marchés, dépose un rapport sur un marché de ravitaillement (affaire Savary).

M. Monnet, au nom de la même commission, dépose un rapport sur les marchés passés dans la Haute-Garonne pour l'équipement des mobilisés.

M. le comte de Ségur, au nom de la même commission, dépose un rapport sur des achats d'armes et de munitions dans le Rhône (affaire Girardeau).

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission des marchés.—Les trois rapports qui viennent d'être déposés font partie de la série relative aux actes du gouvernement de la défense nationale. Il vous a déjà été distribué les rapports de MM. de Saint-Victor, Martell, Toupet-Desvignes, concernant la gestion du gouvernement à Paris; ceux de MM. [illegible], Busson-Duviviers, Monnet et de Ségur, concernant la gestion en province. La Chambre approuvera, je pense, que la discussion [illegible] des rapports partiels, mais sur un ensemble de faits digne de son attention; c'est ainsi qu'on a procédé des poursuites marchés d'Amérique et d'Angleterre.

Beaucoup de rapports partiels sont en préparation, et quatre grands rapports s'élaborent sur les opérations de M. Testelin à Lille, de M. Gent à Marseille, de M. Challemel-Lacour à Lyon, et de M. Gambetta au siège de la délégation. L'Assemblée a compris que dans la dernière discussion, le rapporteur devait se tenir dans un cercle restreint; mais la commission poursuit avec zèle une instruction qu'elle vous demande le temps de compléter, et dont elle vous apportera le résultat, en dehors de tout esprit de parti, et avec une entière impartialité. (Applaudissements.)

M. Gambetta.—Je prends la liberté de venir appuyer le mode de discussion qui vous est proposé. Cette discussion, nous l'appelons de tous nos vœux et je rends cette justice à la commission qu'elle l'a préparée de manière à rendre jalouses d'autres commissions d'enquête, car elle a publié toutes les dépositions recueillies par la sténographie, ayant voulu ne pas séparer l'accusation de la défense. Je tiens à dire, pour éviter toute équivoque, que nous sollicitons aussi énergiquement que qui que ce soit la lumière sur des actes accomplis pour le bien général du pays. (Interruptions à droite.—Applaudissements à gauche.)

Voix à droite : Nous verrons!

M. Gambetta.—Nous ne manquerons pas au rendez-vous. Oui, nous réclamons la lumière sur tous les actes. S'il y a eu des défaillances, des vols, des crimes, nous ne marchanderons pas à la justice, si haut que puissent être placés les coupables les répressions nécessaires. (Applaudissements.)

CONSEIL D'ENQUÊTE SUR LES CAPITULATIONS.

PARIS.

Extrait du procès verbal de la séance du 29 avril 1872.

Le conseil d'enquête,

Considérant qu'à la suite du combat de Buzenval, livré le 8 janvier 1871, M. le général Trochu fut remplacé le 21 janvier, dans le commandement en chef de l'armée de Paris, par M. le général Vinoy;

Considérant que le gouvernement de la défense nationale a investi, à la date du 25 janvier 1871, M. Jules Favre, l'un de ses membres, de pleins pouvoirs, à l'effet d'arrêter les conventions relatives à la ville et à l'armée de Paris, ainsi qu'à la garde nationale, et de conclure un armistice général, ayant pour objet des élections en France en vue de la convocation d'une assemblée nationale;

Considérant que la convention conclue à la date du 28 janvier 1871, et stipulant d'une part la remise à l'ennemi des forts extérieurs de Paris et de leur matériel de guerre, le désarmement de l'enceinte, et d'autre part que les garnisons (armée de ligne, garde nationale, mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonniers de guerre, sauf une division de 12,000 hommes, réservée pour le service intérieur de la place, n'est revêtue d'aucune autre signature de plénipotentiaires français que celle de M. Jules Favre, délégué du gouvernement de la Défense nationale;

Que l'annexe à la susdite convention, en date du 29 janvier 1871, destinée à régler l'exécution de la convention du 28 janvier, ainsi bien que la convention additionnelle du 15 février 1871, ne sont également revêtues d'aucune autre signature que celle de M. Jules Favre;

Considérant qu'il appert de ces divers documents communiqués au conseil que les généraux Trochu et Vinoy sont restés absolument étrangers, selon le rapport militaire, à la capitulation de Paris, puisqu'à la date du 28 janvier, le général Trochu était encore président de la Défense nationale, il ne remplissait plus les fonctions de gouverneur de Paris; que d'autre part, le général Vinoy, commandant en chef de l'armée de Paris, n'a été ni appelé ni consulté, et n'a pas eu à apposer sa signature sur un acte qui s'est fait en dehors de son autorité et de sa responsabilité;

Considérant que la capitulation de Paris a eu lieu par suite d'un traité conclu par le gouvernement de la Défense nationale, et que si chacun peut émettre une opinion sur ce gouvernement de fait, il ne saurait appartenir au conseil de le louer ou de le blâmer pour ses actes.

Par tous ces motifs, le conseil se déclare incompétent pour exprimer un avis sur la dite capitulation.

Pour extrait conforme :
Le président du Conseil d'enquête,
Signé : BARAGUEY D'HILLIERS.

—On lit dans le *Siècle* :

"La commission Bamberger s'est de nouveau réunie hier. Elle devait entendre la lecture du rapport de M. Albert Grévy sur le projet de loi du ministre de la guerre réglant la composition du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine. Mais M. Albert Grévy a déclaré vouloir se démettre de ses fonctions pour des raisons personnelles. Immédiatement M. Keller a été nommé rapporteur. Il doit lire lundi son rapport, qui sera immédiatement après déposé sur le bureau de l'Assemblée.

"A la suite de cet incident, le président a communiqué à la commission le dossier de l'affaire de la capitulation de Metz, qui venait de lui être transmis par le ministre de la guerre.

"La séance a été tout entière consacrée à la lecture de ces documents. Tous les membres se sont engagés à observer le silence le plus rigoureux à l'égard de ce dossier; car, si les pièces qu'il renferme étaient livrées à la publicité, ce serait une cause suffisante pour faire infirmer le jugement du conseil de guerre pour vice de forme. La loi interdit, en effet, la publication du rapport du conseil d'enquête avant le jour des débats publics devant le conseil de guerre.

"Néanmoins, à l'issue de la séance, tous les membres de la commission assuraient que le rapport du conseil était accablant pour le maréchal Bazaine."

AFFAIRE BAZAINE.—Le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier jeudi soir à Versailles.

A l'arrivée.... à la prison, avenue de la Picardie, 28, le maréchal Bazaine fut reçu par M. le colonel Gaillard, entouré d'un piquet de soldats, par M. le commissaire de police Clément, escorté d'un brigadier et de deux sergents de ville. A quelques pas se tenaient l'officier de garde et quelques soldats.

Le colonel Gaillard reçut son prisonnier le képi à la main; le poste présenta les armes; jusqu'ici Bazaine n'avait pas prévenu que domine le maréchal de France.

M. le colonel Gaillard dressa de suite l'acte d'écrou, qu'il devait, une demi-heure après, remettre à la place, en rendant compte au ministre de la guerre de l'accomplissement des mesures prescrites.

[illegible] Bazaine [illegible] Allons! mes amis, dit-il à ses aides de camp qui se retirent brusquement dans ce dernier [illegible], au revoir! Me voilà en prison!

Mme la maréchale Bazaine a décidé qu'elle irait habiter la ville devenue la prison du maréchal; elle y choisira un logement ou une maison de retraite.

—On annonce que la suite des révélations [illegible] le tribunal par le duc d'Audiffret-Pasquier, plusieurs chefs de service du ministère de la guerre ont donné leur démission.

On ajoute, et nous n'avons pas de peine à le croire, que l'émotion est grande dans les bureaux de la rue Saint-Dominique.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches [illegible] à L'ABEILLE.)

Affaires d'Espagne.

Beaucoup d'hommes-compromis.

Indignation contre Sumner.

Les Grecs de Marathon attendus à la Nouvelle-Orléans.

Ordre pour empêcher leur débarquement.

L'article supplémentaire au traité de Washington.

Dépêche incertaine du gouvernement anglais.

La loi d'élection pour la Louisiane.

Il n'y manque plus que la signature du Président Grant.

Jefferson Davis se déclare pour Greeley.

Les grèves à New York.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Liverpool, 29—Arrivés, les navires Maid of Orléans, Matura, Ella et Oxford, tous de la Nouvelle-Orléans.

Madrid, 29 mai—Une dépêche de Bilbao dit que le pardon accordé par Serrano à tous les insurgés de la Biscaye qui se sont volontairement rendus, a causé une grande indignation parmi les résidents de cette ville. Il y a beaucoup d'excitation et les habitants se plaignent vivement de la clémence de Serrano.

Le général Sickles a eu hier une audience du roi Amédée.

Londres, 29 mai—La grande course pour le prix Darby a eu lieu aujourd'hui, à Epsom. Immense foule. Étaient présents, le duc d'Edimbourg, le prince Arthur et Miss Clara Louisa Kellogg. On estime le nombre des spectateurs à 500,000. 23 chevaux ont couru. Le temps était superbe et le sol en parfait état. La course a été bien disputée, les chevaux se tenant fort près les uns des autres et Cremorne l'emportant que par une longueur de cou seulement. Il n'y a pas eu d'accident.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 29—Tous les départements seront clos demain.

L'ex président Andrew Johnson témoignera lundi sur les papiers perdus du général Buell.

SÉNAT.—Le comité de conférence sur le bill de circonscription supplémentaire a fait un rapport avisant le Sénat de retirer ses amendements. Adopté.

La discussion du bill de tarif et de taxe est adoptée. Une motion pour ne pas toucher à la taxe actuelle sur le tabac échoue par 17 contre 32. Un amendement fixant la taxe à 24 cents par livre est adopté. Un amendement prolongeant d'un an le délai pour retirer le tabac des entrepôts, passe. Un amendement portant que tout le tabac en entrepôt au moment où cet acte sera mis en vigueur, payera la nouvelle taxe, est adopté.

Washington, 29.—Un bill fixant les élections congressionnelles et présidentielles en Louisiane pour le même jour a passé et va au président. Un bill relevant le Japon de $375,000, balance sur le traité, a passé.

M. Butler, du Massachusetts, s'est opposé au bill qui fait abandon de près de $500,000 sans raison suffisante. Il espère que la Chambre ne considère pas l'argent du peuple à un sentiment de confiance [illegible] Japon. Les réclamations de l'Angleterre ont été abandonnées pour avoir la paix; et maintenant cet argent doit être donné pour cultiver la paix avec le Japon. Alors, nous abandonnerons, jusqu'à ce que nous soyons la nation la plus dégradée de la terre.

M. Butler, du comité des Ku-klux, rapporte un bill pour amender l'enforcement act au sujet des élections. Ce rapport est fait pour l'opposition au signal du contre-législateur. M. Holman commence à 5 heures 30 minutes par une motion d'ajournement, suivie d'une motion de M. Wood de s'ajourner à vendredi prochain quand on s'ajournera. L'alternative de ces deux motions qui sont toujours à l'ordre peuvent prendre le temps de la Chambre indéfiniment.

Après plusieurs votes par oui et par non, les démocrates ne montrant aucune disposition à céder et nombre de républicains se consolant pas d'entretenir un débat inutile, une motion d'ajournement est votée à 4 heures et demie par 109 contre 83.

Washington, 29 mai—Le comité du Sénat sur les allocations a biffé dans le bill d'allocation $250,000 pour le service de la malle du Sud et a mis à la place $41,000 pour payer les réclamations de 1832 des orphelins Cherokees.

Washington, 29 mai—Le secrétaire Fish ayant reçu des dépêches de Londres, cette après-midi, s'est rendu au Capitole pour communiquer ces dépêches au Président qui, avec le sénateur Carpenter, s'y trouvait depuis midi. Tandis que le Président et le secrétaire Fish étaient ensemble dans l'appartement réservé au Président, les sénateurs Cameron, Morton, Harlan et d'autres membres du comité des affaires étrangères, et d'autres sénateurs républicains, ont été vus entrant et sortant de l'appartement en question. Il n'est pas douteux que le sujet de l'entretien ne fut relatif à nos relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

On ne sait rien de bien précis cependant, sur le caractère des dépêches; mais un rapport dit que le ministère anglais hésite à accepter l'article additionnel au traité de Washington tel qu'il a été modifié par le Sénat.

La mise à l'écart des dommages indirects n'est pas exprimée d'une manière assez claire, le gouvernement des États-Unis proposant un nouveau mode de délibération pour le tribunal arbitral, mode ayant l'effet d'exclure cette classe de réclamations.

Quelle que puisse être la disposition ultérieure de l'article additionnel, il est certain que jusqu'à 5 heures cette après-midi, il n'y avait pas encore de réponse définitive du gouvernement anglais. On manifeste beaucoup d'intérêt à cet égard dans les cercles officiels, diplomatiques et autres cercles et un nombre extraordinaire de télégrammes a été échangé entre les deux pays aujourd'hui.

Washington, 29.—Le secrétaire du trésor, par ordre du Président, a envoyé un télégramme au collecteur de la douane de la Nlle-Orléans pour faire surveiller le navire qui doit, dit-on, s'y rendre avec une bande de certains Grecs, qui seraient ceux qui ont assassiné les nobles anglais et d'autres personnes à Marathon et qui ont eu la vie sauve, à la condition de quitter la Grèce.

Le collecteur est chargé d'empêcher leur débarquement et de rapporter immédiatement tous les faits au secrétaire du Trésor.

NOUVELLES DIVERSES.

Cincinnati, 29 mai—Les membres de l'Union des tailleurs Allemands de cette ville ne sont mis en grève au nombre de 600. Les ouvriers cordonniers se sont mis en grève hier, demandant 50 cents de plus sur une paire de souliers.

Nashville, 29 mai—Le professeur Atkins, attaché à un cirque qui donnait des représentations à Decatur, Ala., faisait une excursion dans un ballon à air chaud, dans l'après-midi, quand le ballon se détachant des cordages qui fixaient la nacelle, s'est élevé à un demi-mille et est descendu ensuite rapidement dans le Tennessee. Atkinson s'est noyé bien qu'on ait fait toute espèce d'efforts pour le sauver.

New-York, 29 mai—L'anniversaire de l'institution des écoles du dimanche à Brooklyn a été célébré par une procession d'enfants au nombre de 25,000 avec drapeaux, musique, etc.

Charleston, 29.—Le *Républicain*, le plus vieux journal radical de la Caroline du Sud, a arboré la bannière de Greeley et Brown. Il prétend qu'il aura meilleurs républicains que le président Grant et [illegible] le plus le véritable intérêt du parti républicain. Il déclare aussi que dorénavant il ne faut plus parler que des républicains honnêtes et d'[illegible] pour [illegible].

Richmond, 29.—Une affaire de coups de [illegible] R. Howle, [illegible]

[illegible]

New York, 29.—La grève pour les heures [illegible]

Nous appelons, 29 au soir—Consolidés 92 1/8 Bons, 5-20, de '62, 114.

Paris, [illegible]—[illegible] Derby à [illegible] les nouvelles reçues [illegible]. Les Lords [illegible] anglais [illegible] déclarés [illegible] prendront la parole [illegible] que dans le cas où [illegible]

New-York, 29—Le dernier [illegible]

[illegible] Nashville, 29 mai—Andrew J. Kellar, éditeur de l'Avalanche de Memphis qui est arrivé ici aujourd'hui, dit que Johnson [illegible] Wade Hampton [illegible] Davis, dit que le parti démocrate aurait [illegible] à faire des nominations à la convention de Baltimore.

Davis ne voudrait refuser d'appuyer Greeley pour la bienveillance qu'il lui a montrée dans son temps d'épreuves.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités.—Temps couvert et pluie, pour le [illegible] Atlantiques et du Golfe avec des vents de sud et de sud-est.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 29 mai—Descendant, les steamers Indiana, Henry Ames, Temps chaud et couvert. Le fleuve monte.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 29 mai—Arrivée la goëlette Gertrude Howes, en 7 jours de Ruatan.

Passe à la Loutre, 29 mai—Arrivé le steamer Lavaca, de Tampa Bay.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 29, au soir—Consolidés 92 1/8 Bons, 5-20, de '62, 114.

Liverpool, 29, au soir—Coton, fort à la clôture. Uplands 11 3/8 à 11 1/2. Orléans 11 5/8 à 11 3/4. Vendu 20,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 29—Coton tenu. Vendu 2553 balles. Mid. 25 1/4.

New-York, 29—Argent plus facile de 4 à 5. Sterling calme, mais ferme. Or actif et en hausse. Gouvernements forts. 5-20, de '62, 114.

Savannah, 29—Coton calme, mais ferme. Mid. 24. Stock 9161 balles.

Mobile, 29—Coton calme. Mid. 23 1/2. Stock 9156 balles.

Galveston, 29—Coton calme. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 5604 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 29—Il y a eu haut votes contre la permission accordée au Président de négocier l'article supplémentaire au traité de Washington. [illegible] Texas, et celui de M. [illegible].

Le gouvernement a reçu aujourd'hui de Londres, une dépêche chiffrée par le câble, qui montre que le ministère de la Grande-Bretagne [illegible] toutes les [illegible] de résultat définitif n'a encore été obtenu.

La lettre du Président, acceptant la démission du colonel Casey, est datée du 19 mai, la lettre du colonel Casey, envoyant sa démission à partir de la nomination de son successeur, est datée du 27 mai.—Le choix d'un collecteur de douane qui puisse convenir à tous les partis, embarrasse fort l'administration.

New-York, 29 mai—James Gordon est sérieusement malade.

La manufacture de crayons de Faber & Co. a brûlé. La perte est évaluée à $300,000.

Madrid, 29 mai—Une dépêche spéciale dit que la chute du ministère de Sagasta a été amenée par les circonstances suivantes :

Sur la présentation du budget, on a découvert que 20,000,000 avaient été transférés du département colonial au département de l'intérieur. Sagasta a dit qu'on avait employé cet argent pour un service secret. Cette réponse n'ayant pas été satisfaisante, on lui a demandé de plus amples renseignements.

Sagasta a déclaré enfin que cet argent avait été employé par le département de la police secrète et il produisit les papiers qui en autorisaient l'usage.

Ces papiers sont des lettres de politiciens, de députés et de généraux [illegible] de leurs [illegible]. Madrid des rapports [illegible] toutes les intrigues politiques. D'après ces papiers, Serrano aurait engagé dans un mouvement en faveur d'Alphonse, le fils de la reine Isabelle.

Rey, le dernier ministre de la guerre, se serait compromis avec les carlistes et Zorilla avec les internationaux.

Des républicains distingués seraient proposé de relier la Maison d'Espagne. Castellar voulant saisir les dessins modifiant et Marcali voulant saisir le tout. Le roi n'ayant confiance ni dans les carlistes ni dans le [illegible] du Président, aurait consulté [illegible] par l'alternative d'employer des sphères [illegible]. Cette affaire qui a dévoilé tous les différents partis et leurs intrigues a produit une grande sensation.

St-Louis, 29.—Le Congrès national d'agriculteurs et l'Association d'agriculture se sont formés en une seule société sous le nom de Congrès national d'agriculture avec J. B. Rynolds comme président et Chas. W. Greene comme secrétaire.

Londres, 29 mai—Consolidés 92 5/8. 5-20 de 1862, 92 3/4.

Philadelphie, 29 mai—Le jury, dans une affaire où le défendeur est poursuivi pour avoir vendu des liqueurs le dimanche, a été renfermé depuis samedi, et le juge menace de garder les jurés jusqu'à ce qu'ils s'accordent.

COMMERCE TRANSATLANTIQUE.—On nous apprend que la ligne de bateaux à vapeur projetée entre Anvers et Philadelphie s'ouvrira prochainement. Les bateaux de cette ligne transporteront le pétrole dans de vastes réservoirs en fer d'où, à l'arrivée, il serait extrait au moyen d'une pompe et de tuyaux qui le conduiraient dans de vastes citernes en fer, établies à une certaine distance des bassins, de façon à prévenir tout danger.

—On lit dans le *Droit* :

"C'est le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, composé suivant la loi à intervenir et siégeant à Versailles, qui jugera l'affaire du maréchal Bazaine.

"M. le maréchal de brigade de Rivière, commandant le génie de la 1re division, vient d'être désigné pour procéder à l'instruction en qualité de rapporteur.

"Les fonctions de commissaire du gouvernement ont été dévolues au général de division Pourcet, commandant à Toulouse, lequel sera assisté de M. le commandant Martin, actuellement commissaire du gouvernement près le 1er conseil.

"M. Alla remplit les fonctions de greffier."

—Le premier volume de l'enquête parlementaire sur les causes de la révolution du 4 septembre, qui va paraître ces jours-ci, fera connaître les faits les plus curieux.

"Il résultera d'une déposition, dit l'*Événement*, que, le 3 septembre au soir, M. Schneider président du Corps Législatif, alla voir M. Thiers à son hôtel de la place Saint-Georges et lui proposa de prendre en mains tous les pouvoirs, même la dictature, à la seule condition d'accepter la régence nominale de l'Impératrice. M. Thiers refusa de se prêter à cette combinaison."

Une autre déposition fait connaître qu'après nos premières défaites, un plan du [illegible] de coup d'État fut élaboré par [illegible] Jérôme David et Granier de Cassagnac et qu'il ne tint qu'à peu de chose qu'il ne fût mis à exécution.

—Plusieurs journaux annoncent que MM. Cahen-Lyon, se gravement compromis par les révélations de la commission des marchés, viennent d'être arrêtés.

—Parmi les nouveautés qu'on remarque à l'Exposition internationale de Londres, le rapport du *Times* cite des rideaux de papier, imitant parfaitement la cretonne, et naturellement à très-bas prix.

—Un détail assez ignoré sur la maison de Mme Deboury: [illegible]

—Les trois Jules.

On oublie vite en France.

Il semble qu'il n'y ait jamais eu que le général Ducrot qui ait juré de revenir mort ou victorieux [illegible]

[illegible]

—Le Bull Mott [illegible]

—On lit dans le *Journal de Paris* :

"Plusieurs journaux ont parlé d'un projet de [illegible]

Le même journal [illegible] de Versailles [illegible]

"Il n'est pas exact que M. [illegible]

—Un Bimelec indien.—Un jeune garçon a été trouvé près d'Akbarpur, [illegible]

[illegible]

GRAND CONCERT

Donné par les Dames de la Nlle-Orléans au bénéfice de l'ASILE DES JEUNES ORPHELINS. [illegible] 1er Juin 1872.

[illegible]

GRAND BON MARCHÉ — DE — Chemises Françaises pour Messieurs, — CHEZ — GUÉBLÉ & NIPPERT. 167.......Rue du Canal.......167

On vend [illegible] par douzaine. CHEMISES de couleur à [illegible]. Avec un assortiment complet de [illegible], COLS ET CRAVATES, CHAUSSETTES, PARFUMERIES, EAU DE COLOGNE, PARAPLUIES ET PARASOLS, Robes de Mer, CALEÇONS de Bain, PANIERS, etc., etc.

GRAND MAGASIN — DE — CENT MILLE PALETOTS.

MICHEL LION

197 & 199 VIEILLE-LEVÉE 197 & 199. En face du Marché Français à la viande.

D'Habillements d'Été

D'Occasion Extraordinaire.

CENT MILLE PALETOTS

C. DUHAMEL, OPTICIEN-FABRICANT, 111.......CANAL.......111

Avis aux Mères de Famille. COURONNES,

HEBERT & Cie., 40.......RUE DE CHARTRES....... LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

LIVRES CLASSIQUES. PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

En Débarquement

GRAND CONCERT Au Café Bismarck,

Demande.

Demande de Pharmacien.

MS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR.

J. E. MERILH & Co., MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, VINS ET CHAMPAGNE.

EDMOND B. MANNION

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., 168.......CANAL.......168

Avviso agli Italiani.

Venez un! Venez tous!

Souscription pour la libération du territoire français.

Demande pressée.

Chevaux et Mulets à vendre.

Avaiso.

120 barriques VIN ROUGE

Si vos Cheveux tombent, NATURE'S HAIR RESTORATIVE. THOMAS HOWARD.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

AVIS.

Marchandises en Magasin.

VINS ESPAGNOLS.

J. A. D'HÉMÉCOURT. HENRY CHAMBRANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAMBRANT & CO. 98....Rue Vieille-Levée....98 GANDI

Cercles à Coton, en fer, A VENDRE PAR BARTLETT & HAYNE.

En Débarquement Du navire ALPHONSE ET MARIE, venant de Bordeaux : VIN ROUGE. VIN BLANC, VINAIGRE DE VIN BLANC. EAU-DE-VIE.

Véritables Surennes Soie de l'Inde. DE LA PREMIÈRE QUALITÉ. VINCENT & Co.

Vente des Revenus des Marchés. DÉPARTEMENT DU COMMERCE. F. C. REMICK.

Chaux de l'Alabama—Ciment. SAM'L JAMISON.

LE NOUVEAU DÉSINFECTANT—Bromo-Chloralum. TILDEN & CO.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS, DE JACKSON ET DU GRAND NORD. RÉDUCTION DU PRIX DE PASSAGE.

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS.

Hôtels, Restaurants, &c.

BAIE ST.-LOUIS. PENSION PRIVÉE. M. M. CANTONI

HOTEL BARNES, A Mississippi City.

Restaurant du Meridian,

BILOXI. HOTEL RAMBAUT.

BILOXI.

Restaurant Cosmopolitain, 18 et 20.......RUE ROYALE.......18 et 20.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REBB, NORMAN & REBB, UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. Sirops de Fruits, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REBB.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. PREMIER ÉTAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le [illegible] mars 1872.

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 6 avril 1872. G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Propreté de la Chevelure.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

BAZAR — AU — BÉNÉFICE DE L'Institut des Jeunes Demoiselles — de — ST. MARTINVILLE, — DIRIGÉ PAR — Mme De St. LAURENT.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

E. DUCHAMPS,

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre. A Louer. A Louer. A Vendre. A Vendre. A Louer. A Louer. A louer. A louer. A louer.